

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept mars, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2017.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Charles BENOIT, Monsieur Jean-Pierre DER SARKISSIAN, Madame Martine LOISEL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Gérard THERON, Madame Patricia LAMI, Madame Stéphanie GUEMMI, Madame Virginie HELBECQUE, Madame Maureen LEAL.

Absents excusés représentés : Monsieur Pierre SAROUL par Madame Frédérique ANORGA.

Absents excusés non représentés : Monsieur Alexandre MATRAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REGAL.

La séance est ouverte à 20h30

donne lecture du compte-rendu du 16 décembre 2016

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose que la commune n'augmente pas ses taux d'imposition pour la 10ème année consécutive.

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales:

Décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2017 :

- Taux de TAXE D'HABITATION	21,82 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	16,78 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	27,34 %
- Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	20,13 %

Vote à l'unanimité.

Vote du Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEVRON Olivier, Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur Christian REGAL, 1er adjoint, propose, après lecture du Compte Administratif 2016 de voter.

Le Compte Administratif pour l'année 2016 est approuvé comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 678 468.99 €

Recettes : 968 077.59 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 478 725.83 €

Recettes : 317 636.24 €

Vote à l'unanimité.

Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement

FONCTIONNEMENT :

- Résultat de l'exercice 289 608.60 €

- Résultat antérieur 314 696.55 €

- Résultat cumulé 392 383.54 €

INVESTISSEMENT :

- Résultat de l'exercice - 161 089.59 €

- Résultat antérieur (001) - 162 726.39 €

- Résultat cumulé - 323 815.98 €

Besoin de financement : - 323 815.98 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé	323 815.98 €
- ligne 002, résultat de fonctionnement reporté	68 567.56 €

Vote à l'unanimité.

Subventions aux associations et CCAS 2017

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions suivantes pour 2017 :

Foyer coopératif et sportif :	400 €
Football Club de Montreuil :	200 €
Association Bibliothèque :	900 €
Anciens combattants de M.A.L :	200 €
Les lionceaux :	900 €
APEM :	160 €
SAGES :	1 000 €
Rugby :	200 €
MHAD :	200 €
ML ZUMBA FIT :	200 €

CCAS : 11 000 €

Après en avoir délibéré, les membres votent les subventions des associations et du CCAS.

Vote à l'unanimité.

Vote du budget 2017

Le Budget Primitif 2017 a été préparé par la commission des finances lors de différentes réunions où était invité l'ensemble des membres du conseil municipal. Il s'établit et s'équilibre de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement

Dépenses	875 467.56 €
Recettes	875 467.56 €

- Section d'Investissement

Dépenses	1 211 395.98 €
Recettes	1 211 395.98 €

Le Budget Primitif 2017 est approuvé.

Vote à l'unanimité.

Occupation domaine public 2017 - France Telecom

Vu le Décret n° 2005-1676 du 27 Décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L 45-1, L 47 et L 48 du code des postes et des communications électroniques,

Vu le tableau récapitulatif fixant l'occupation du domaine public routier par France Télécom,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- fixe ainsi le montant de la redevance à réclamer à France Telecom pour l'année 2017 pour la somme 670.13 €,
- décide de transmettre à France Télécom le détail des redevances ainsi que les titres pour paiement
- déclare que la recette sera affectée à l'article 70323 en section de fonctionnement du budget communal.

Vote à l'unanimité.

Choix maîtrise d'oeuvre - Voiries communales

Monsieur le Maire informe que la commune de Montreuil aux Lions a lancé un MAPA pour le maître d'oeuvre pour la réfection de différentes voiries communales. Lors de l'ouverture des plis, INFRA ETUDES a été sélectionnée pour un montant de 12 600 € TTC pour l'établissement des Avants Projets et pour le suivi des travaux les taux comme suit :

Lot 1 : 3.80

Lot 2 : 4.20

Lot 4 : 4.20

Lot 5 : 420

Lot 6 : 4.20

Monsieur le Maire propose de valider ce choix.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition d'INFRA ETUDES et autorise le Maire à signer tout les documents relatifs à ce marché.

Vote à l'unanimité.

Demande de subvention DETR - Restauration église

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat pour la restauration de l'église Saint-Martin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Vote à l'unanimité.

Demande de subvention DETR - Porte de l'école

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat pour le changement de la porte de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Vote à l'unanimité.

Demande de subvention DETR - TBI

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat pour l'achat de 3 tableaux blancs interactifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Vote à l'unanimité.

Demande de subvention Réserve Parlementaire - Porte maternelle

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention exceptionnelle aussi élevée que possible auprès de l'Etat pour le changement de la porte de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la Réserve parlementaire.

Vote à l'unanimité.

Groupement d'électricité - USEDA

Monsieur le Maire demande au conseil la continuité d'adhérer au groupement d'électricité auprès de l'USEDA suite à la délibération du 11 mai 2015.

Après en avoir délibéré, les membres acceptent de continuer à adhérer au groupement d'électricité auprès de l'USEDA.

Approbation du projet du contrat global d'actions pour l'eau Vallée de Marne (DE_2017_14)
Monsieur le Maire rappelle que le Contrat pour l'Eau est un dispositif proposé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour préserver la ressource en eau.

Il s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine Normandie et de la Directive Cadre Européenne de l'Eau, qui visent le bon état des eaux superficielles souterraines à l'horizon 2021 ou 2027.

Le contrat global d'actions (anciennement contrat global pour l'eau) est un engagement pris entre maîtres d'ouvrage, partenaires et organismes financeurs d'un territoire sur un programme d'études et de travaux pluriannuel.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les actions inscrites dans le contrat et les partenaires financiers à apporter prioritairement des subventions. Le CGA bénéficie d'une cellule d'animation portée par les collectivités du territoire, et à disposition des signataires pour faciliter l'atteinte des objectifs visés et suivre le contrat.

Le Contrat Global d'Actions pour l'eau « Vallée de Marne » est proposé pour la période 2017-2022 à l'échelle d'un périmètre de 56 communes concernées par les bassins versants des rivières Ourcq, Marne et Petit Morin - cf carte en annexe.

La cellule d'animation sera portée par les EPCI concernés par le territoire.

Dénoté CGAVaMa 2017-2022, ce contrat est évalué à 22,8 M€. Il inclut des opérations inscrites par les différents maîtres d'ouvrage dans les domaines de l'assainissement, de l'entretien des rivières

et des zones humides, de l'eau potable, de l'agriculture et de l'artisanat/industrie, de la sensibilisation des différents publics.

Le document contractuel CGAVaMa sera finalisé à la suite du comité de pilotage du 25 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Montreuil-aux-Lions au Contrat Global d'Actions Vallée de Marne 2017-2022

AUTORISE Monsieur Olivier DEVRON, Maire ou en cas d'empêchement de celui-ci Monsieur Pierre SAROUL, Adjoint au Maire à signer le Contrat Global d'Actions Vallée de Marne 2017-2022 le jour de la signature officielle de celui-ci.

Transfert de compétence PLUi - Communauté de Communes de Charly-sur-Marne

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi n°2014-366 article 136 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite "loi ALUR", instaure le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes aux intercommunalités ne l'ayant pas acquise à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi.

Une exception au transfert est apportée à savoir : si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité, la compétence reste communale.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Monsieur le Maire demande de délibérer sur ce transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil s'opposent au transfert de compétence PLU à la communauté de communes de Charly-sur-Marne.

Vote à l'unanimité.

Emprunt Caisse d'Epargne - Travaux d'investissement

Pour financer les investissements 2017 et le refinancement (après paiement de l'échéance du 25/06/2017) du prêt n° 11AL059 (capital restant dû + indemnité actuarielle de remboursement anticipé), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant maximal : 930.000 €
- Durée : 8 ans
- Périodicité : annuelle
- Mode de remboursement : échéances constantes
- Taux fixe : 1,07%
- Commission d'engagement : 0,20%

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

Question Diverses :

- Monsieur le Maire liste les différents projets d'investissement 2017.
- Monsieur le Maire informe que les bornes électriques sont en place. Elles seront opérationnelles dans quelques semaines
- Monsieur le Maire fait le point sur les différentes manifestations à venir notamment :
 - * la brocante du 30 avril qui sera déplacée rue des Templiers et de l'Abîme suite à la validation par Monsieur le Sous-Préfet,
 - * la bourse aux vêtements du 18 et 19 mars 2017,
 - * la soirée Country le 25 mars 2017
 - * le Cinéma le 07 avril 2017 pour le film "Sahara"
 - * le Loto le 20 mai 2017
- Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont oeuvré pour la collecte du recensement de la population. Il souhaite apporter quelques éléments sur cette collecte. Elle est très utile et importante car elle détermine le nombre d'habitants, ce qui impacte nos dotations de l'Etat. Plus nous avons d'habitants et plus nous avons des dotations. Il est très regrettable que des personnes n'ayant pas voulu répondre au recensement. Cela entrainera une diminution des dotations. Il rappelle que ce questionnaire est obligatoire.
- Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections :
 - * Election présidentielle : 23 avril et 7 mai
 - * Elections législatives : 11 juin et 18 juin
- Monsieur Cordier prend la parole et demande à Monsieur le Maire si le projet des travaux hydrauliques pour le vignoble a été reçu en mairie. Monsieur le Maire répond que pour l'instant le dossier est bloqué au service de l'Etat. La commune attend la suite pour ce dossier.
- Monsieur DER SARKISSIAN informe que la commune organise avec des classes de l'école de Montreuil-aux-Lions, une sortie à la caverne du dragon au Chemin des Dames le 24 avril. Cette sortie organisée dans le but d'information sur la grande guerre. Cette visite est entièrement financée par la commune.
- Monsieur Cordier prend la parole et demande à Monsieur le Maire si la commune projette une commémoration pour le centenaire du bois de Belleau. Monsieur le Maire répond que pour le moment aucune organisation est prévue.
- Monsieur le Maire informe que la commune a participé à la pose des panneaux des amphibiens en partenariat avec l'association MHAD.
- Mr DE HEYN prend la parole concernant les différents problèmes sur l'Avenue de Partis notamment sur la recrudescence des vols de voitures et maisons. Il a organisé une réunion avec les habitants de l'avenue. Les personnes en ont ras le bol de ces problèmes et demandent à la commune une action. Monsieur le Maire répond qu'un dossier est en cours avec la Communauté de Communes de Charly ainsi qu'avec la gendarmerie pour palier à ce problème par la pose de caméra de protection.
- Monsieur DE HEYN demande si la commune peut poser des panneaux "Voisins Vigilants". Monsieur le Maire informe qu'une réflexion a déjà est soulevée pour cet achat.
- Monsieur COIMBRA-PAULO demande si la commune pourrait se regrouper avec les communes voisines pour demander auprès du procureur une Police Municipale. Monsieur le Maire répond que cette action serait très difficile à mettre en place et impactera directement les impôts des particuliers. Cette solution serait très coûteuse et aurait peut être un faible impact sur les vols.
- Monsieur DE HEYN demande si la commune peut faire le nécessaire afin de réduire la vitesse sur l'avenue de Paris. Monsieur le Maire répond que Monsieur SAROUL a fait des démarches afin d'avoir le radar pédagogique une seconde fois. Ce radar fait ralentir les

automobilistes mais cette solution n'est que temporaire. Monsieur le Maire informe également que les travaux de voirie sur une nationale sont soumis et entrepris par le Département. La commune ne peut pas entreprendre de travaux sans leur accord et est soumise à la réglementation du code de la route.

- Monsieur DE HEYN souhaite avoir plus de précisions sur les futurs travaux de l'avenue de Paris. Monsieur le Maire, rappelle que lors de ce conseil une délibération a été votée concernant le choix de la maîtrise d'oeuvre. Nous attendons donc un avant projet sur les futurs travaux. Les trottoirs une priorité pour la commune.

- Monsieur DE HEYN demande des informations sur le projet de l'assainissement collectif car il a des travaux de réhabilitation de son assainissement non collectif. Monsieur le Maire répond que pour le moment aucun projet n'est en cours et validé. La compétence des assainissements non collectif est à la Communauté de Communes de Charly-sur-Marne et en 2020 elle aura la compétence d'assainissement collectif.

A 21h55 l'ordre du jour est épuisé la séance est levée.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil-aux-Lions, pour être affiché le 18 mars 2017, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Olivier DEVRON

